



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du : Jeudi 18 juillet 2019

à : 9h00 – FFF

Présidence : M. Noël LE GRAET

Présents : MME. Brigitte HENRIQUES, Laura GEORGES, Marie BARSACQ et Nathalie BOY DE LA TOUR

MM. Jean-Michel AULAS, Lionel BOLAND, Eric BORGHINI, Marc DEBARBAT, Philippe LAFRIQUE, Michel MALLET et Pascal PARENT

Excusés : MM. Albert GEMMRICH et Marc KELLER

Assistent à la séance : MME. Florence HARDOUIN et Vérane STEFANI

MM. Kenny JEAN-MARIE, Jean LAPEYRE, Erwan LE PREVOST, Pascal GARIBIAN et Christophe DROUVROY

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbaux du Comité Exécutif des 7 et 20 juin 2019

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux des réunions des 7 et 20 juin 2019, ainsi que le procès-verbal interne du 7 juin 2019.

2) Procès-verbaux du BELFA des 10 mai, 6 et 28 juin, 16 juillet 2019

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux des réunions du BELFA du 10 mai, 6 et 28 juin, 16 juillet 2019.

II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections Nationales – Calendrier international

Noël LE GRAET présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).

Le Comité Exécutif félicite l'équipe de France Espoirs pour son beau parcours lors de l'UEFA EURO U21 et pour sa qualification aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, une première depuis 1996.

2) Bilan de la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2019

Erwan LE PREVOST présente un premier bilan de la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2019. Les résultats permettent d'ores et déjà d'affirmer que l'événement constitue une véritable réussite. En effet, les objectifs fixés initialement ont tous été dépassés (audience, billetterie, partenariats...).

Cette Coupe du Monde a également engendré un succès médiatique et un engouement populaire sans précédent. Le huitième de finale entre la France et le Brésil a réalisé un record d'audience pour un match de football féminin avec ses 58 millions de téléspectateurs dans le monde. Par ailleurs, grâce à une politique tarifaire attractive, 75% des billets ont été vendus et 24 matchs se sont joués à guichets fermés.



Noël LE GRAET et l'ensemble du Comité Exécutif remercient et félicitent toutes les équipes du LOC pour l'organisation remarquable de la compétition et qui ont permis de faire de cet événement une grande réussite.

De plus, cette Coupe du Monde n'aurait pas été un tel succès sans le soutien et l'engouement des Ligues, Districts, clubs et collectivités territoriales. Laura GEORGES remercie également chaleureusement tous les volontaires pour leur travail et leur engagement.

Brigitte HENRIQUES revient sur le bilan sportif de l'Equipe de France pendant la compétition qui a atteint le quart de finale. Au-delà de la déception suscitée par cette élimination prématurée, le Comité Exécutif réitère sa confiance à l'égard de Corinne DIACRE et de son staff qui doivent continuer à progresser dans un contexte où la concurrence européenne et mondiale est de plus en plus exacerbée.

Noël LE GRAET rappelle l'importance de poursuivre les travaux de structuration du haut-niveau du football féminin et l'accompagnement sans faille de la FFF.

Enfin, le Comité Exécutif félicite Stéphanie FRAPPART et Manuela NICOLOSI qui ont officié lors de la finale de la Coupe du Monde entre les Etats-Unis et les Pays-Bas le 7 juillet dernier.

III. Affaires administratives

1) Développement du football féminin professionnel

Jean-Michel AULAS informe le Comité Exécutif des projets de réforme du football féminin par les instances internationales. A la fois, la FIFA et l'UEFA ont lancé des groupes de travail sur cette thématique.

IV. Affaires sportives

1) Trophée des championnes

Le trophée des championnes se déroulera au stade du Roudourou (Guingamp) le samedi 21 septembre à 15h30. Il opposera l'Olympique Lyonnais au Paris Saint-Germain.

2) Compétitions européennes : désignation des délégués

Le Comité Exécutif désigne pour les compétitions européennes 2019/2020, les délégués FFF suivants :

➤ UEFA Champions League et UEFA Youth League :

- Paris Saint-Germain (phase de groupe) : Jamel SANDJAK
- LOSC Lille Association (phase de groupe) : Bruno BRONGNIART
- Olympique Lyonnais (phase de groupe) : Philippe GUYOT DE CAILA

Seulement UEFA Youth League :

- Stade Rennais FC (phase de groupe) : Philippe LE YONDRE

➤ UEFA Europa League :

- Stade Rennais FC (phase de groupe) : Jean-Claude HILLION
- Racing Club de Strasbourg (2^{ème} tour qualificatif) : Albert GEMMRICH

➤ UEFA Women's Champions League :

- Olympique Lyonnais (16^{ème} de finale) : Marilou DURINGER

➤ UEFA Futsal Cup :

- Toulon Elite Futsal (tour préliminaire) : Philippe COUCHOUX



3) Coupe de France : Clubs d'Outre-Mer

Le Comité Exécutif adopte les modalités de participation à la Coupe de France pour les clubs d'Outre-Mer pour la saison 2019/2020 (annexe 2), exception faite de la Ligue de La Réunion qui, pour cette saison encore reste sur les modalités de la saison précédente du fait de son fonctionnement en année civile.

4) Règlement des certificats fédéraux

Le Comité Exécutif approuve le règlement des certificats fédéraux de formations (CFF).

5) D1 Arkema :

a. Présentation du partenariat Arkema

François VASSEUR présente les éléments du partenariat signé avec la société Arkema pour devenir le « nameur » du championnat de D1 féminine. Ce contrat court sur les deux saisons à venir avec une option pour une troisième saison.

Le Comité Exécutif se félicite de ce partenariat qui doit accompagner le développement du football féminin de clubs pour l'élite. Il doit permettre aux clubs de franchir un cap quant à leur structuration sur la voie du professionnalisme.

b. Proposition de modification du règlement

Christophe DROUVROY présente le règlement de la D1 Arkema tel que mis à jour à la suite de ce partenariat et que le Comité Exécutif approuve. Le texte intègre notamment les obligations quant à l'affichage et la communication relative au nom et au logo de l'épreuve ainsi que le dispositif d'utilisation des images de la D1 Arkema sur les différents supports de diffusion.

c. Possibilité d'aligner jusqu'à 18 joueuses sur la feuille de match

À la suite d'un échange relatif au constat que les championnats européens voisins permettent d'aligner 18 joueuses sur les feuilles des rencontres des championnats puisqu'il s'agit de la norme pour la Ligue des champions féminine de l'UEFA, le Comité Exécutif valide cette évolution avec effet immédiat.

La Direction des compétitions nationales, notamment le service terrains, est chargé de suivre pour les quelques stades utilisés qui ne permettraient pas l'accueil de deux joueuses supplémentaires sur les bancs de touche, d'accompagner les modalités nécessaires à ces aménagements durant la première partie de la saison 2019/2020.

d. Licences clubs

Avec ce partenariat, le Comité Exécutif valide l'évolution qui devra être entreprise durant la saison inaugurale de ce partenariat pour intégrer la totalité des clubs participant à la D1 Arkema dans le processus de la licence club. Aujourd'hui strictement limité aux clubs qui ne sont pas rattachés à une structure de club à statut professionnel, un texte sera présenté à l'assemblée fédérale d'hiver.

6) IFF

a. Composition Jury BMF Guadeloupe

Le Comité Exécutif approuve la composition du jury BMF Guadeloupe (annexe 3).

b. Habilitation CFA pour 2019/2020

Après examen des dossiers reçus par l'IFF, le Comité Exécutif approuve l'habilitation de 17 sessions de formations (annexe 4).



7) Arbitrage

a. Indemnités

Le Comité Exécutif approuve le montant des indemnités d'arbitrage pour les championnats professionnels et pour l'assistance vidéo à l'arbitrage (annexe 5).

b. Règlement intérieur de la CFA 2019/2020

Le Comité Exécutif approuve le règlement intérieur de la CFA pour la saison 2019/2020 (annexe 6).

V. Affaires juridiques

1) Commissions fédérales

Le Comité Exécutif,

Compte-tenu de la modification légale relative au dopage, consistant à attribuer désormais la compétence disciplinaire en la matière à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage,
Acte la suppression des deux commissions fédérales « dopage » (1^{ère} instance et appel).

2) Demande de maintien du statut professionnel : Gazelec Football Club Ajaccio

Le Comité Exécutif,

Vu les articles 102 du Règlement administratif de la LFP et 132 alinéa 3 des Règlements Généraux de la FFF,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la LFP du 16 Juillet,
Autorise le maintien du statut professionnel pour la saison 2019/2020 pour le Gazelec Football Club Ajaccio.

Par ailleurs prend acte de la perte du statut professionnel pour le Stade Lavallois et le Tours FC.

3) Calendrier électoral FFF / Ligues / Districts

Le Comité Exécutif,

Vu les Statuts de la FFF,

Vu les Statuts types des Ligues et des Districts qui évoquent la fin des mandats des instances dirigeantes des organes déconcentrés « *dans le respect du calendrier fédéral* »,

Rappelé la disposition statutaire imposant aux Ligues d'organiser leurs élections au plus tard 30 jours avant l'assemblée fédérale et les Districts d'organiser leurs élections au plus tard 30 jours avant l'assemblée générale de leur Ligue,

Pris en considération l'intérêt général de tous les organes déconcentrés de la FFF ainsi que les obligations statutaires conduisant la FFF à mettre en place un calendrier électoral fédéral applicable sur tout le territoire national,

Décide de fixer l'élection au Comité Exécutif de la FFF au 12 décembre 2020 et précise que :

- Les élections au sein des Ligues devront être organisées entre le 1^{er} septembre 2020 et au plus tard 30 jours avant l'assemblée fédérale,
- Les élections au sein des Districts devront être organisées au plus tard le 30 juin 2020 sauf pour les districts organisant traditionnellement leurs élections au mois de septembre et dont la Ligue d'appartenance organise également traditionnellement et en conséquence une assemblée plus d'un mois après celle des districts.

Pour information l'Assemblée Fédérale d'été aura lieu le 6 Juin 2020.



VI. Ligue du Football Amateur

1) Point d'informations

Dans le cadre de l'opération « Clubs 2^{ème} étoile », Marc DEBARBAT informe le Comité Exécutif que 80 % des clubs y ont adhéré.

Dans le cadre de l'expérimentation 2019 de la gestion des crédits de l'Agence Nationale du Sport, la répartition entre les ligues a été effectuée. Il restera à conduire ce même travail auprès des clubs.

Concernant le District du Grand Vaucluse et compte tenu des difficultés qu'il rencontre, la LFA enverra une délégation.

Enfin, un comité territorial de gestion s'est tenu début juin à Saint-Martin, réunissant la collectivité de Saint-Martin, la FFF et l'Etat. Les travaux ont pour objectifs de redresser la situation de la Ligue.

VII. Ligue de Football Professionnel

1) Point d'informations

Nathalie BOY DE LA TOUR informe le Comité Exécutif de l'assignation de la LFP devant le Tribunal de commerce de Paris de la part de Canal + à la suite des diverses reprogrammations de matchs lors de la saison 2018/2019 causées à la suite du mouvement des gilets jaunes.



**Le prochain Comité Exécutif se tiendra le 12 septembre 2019
à la FFF**